



**DISTRICT
GRAND VAUCLUSE
DE FOOTBALL**

CLOS DES BASTIDES - CHEMIN BEL AIR
CS 70121 - 84144 MONTFAVET Cedex
Tél. : 04 90 80 63 00 – Fax : 04 90 80 63 03
E-mail : secretariat@grandvaucluse.fff.fr
Site : <http://grandvaucluse.fff.fr>

BULLETIN OFFICIEL *Intégral*

Hebdomadaire du District GRAND VAUCLUSE de Football

LICENCE A POINTS

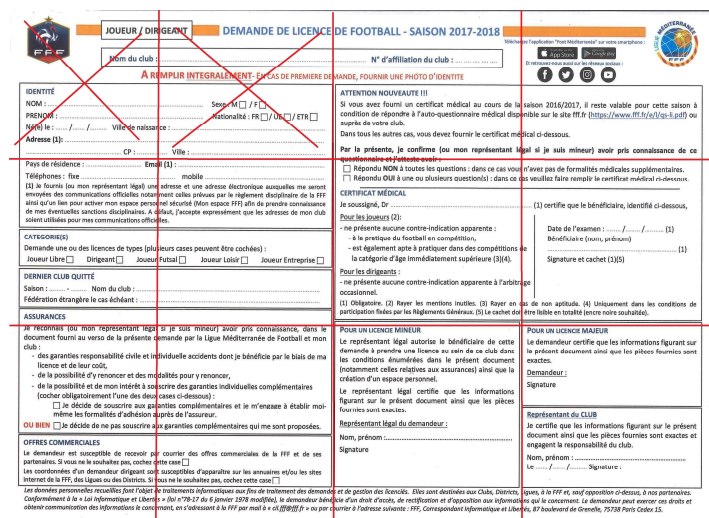
Nous vous rappelons que le club ou le joueur a la possibilité de demander la récupération de la manière suivante :

1/ Le licencié pourra récupérer la totalité de son "capital points" s'il est vierge de toute sanction entrant dans le cadre de la licence à points pendant une durée de UN AN à compter de la fin de sa dernière suspension, à la condition expresse qu'il détienne au minimum un capital de 1 point sur sa licence.

Pour ce faire, le licencié devra en faire la demande personnellement ou par le biais de son club, auprès de la Commission de la Licence à Points.

2/ Lorsqu'un licencié ne possède plus aucun point sur sa licence, il a la possibilité de demander, personnellement ou par le biais de son club, à comparaître devant la Commission de la Licence à Points afin de solliciter la récupération de son capital points qui lui permettra de figurer à nouveau sur une feuille de match d'une rencontre officielle organisée par le District Grand Vaucluse.

Il devra pour cela avoir totalement purgé sa sanction.





BULLETIN OFFICIEL NUMERO 09 DU 05 OCTOBRE 2018

COMITE DE DIRECTION

Les décisions prises par le Comité de Direction peuvent être frappées d'appel en dernière instance auprès de la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée, dans le délai de sept jours à compter du lendemain de la parution sur le Bulletin Officiel. L'appel est adressé à la Commission d'Appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club, ou par e-mail émanant de l'adresse officielle délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la Commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de 47,00€ et qui est débité du compte du club appelant. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

Réunion du Bureau Exécutif

Réunion du : Lundi 1^{er} Octobre 2018

Présents : MM. MARTINET (Président), HERBERT (Président d'Honneur), GUIZZARDI PASCAL, AUBERT, BEGNIS, MENJAUD.

Assiste à la séance : M. SALIH (Directeur Administratif).

Le Comité de Direction tient à féliciter les clubs de **ST REMY AS – GADAGNE SC – MONTFAVET SC – MAILLANE SDE** pour leur brillant parcours en coupe de France puisqu'ils sont arrivés jusqu'au **4^{ème} tour**.

Toutes nos félicitations dans cette épreuve nationale.

Tous nos encouragements vont bien évidemment aux clubs encore en lice pour le **5^{ème} tour** où le tirage au sort aura lieu le Jeudi 04 Octobre 2018 à AUBAGNE avec l'entrée des clubs de **National**.

Les clubs de notre district qui sont encore qualifiés sont :

-COURTHEZON SC – LE PONTET GRAND AVIGNON 84 – PERNES ESP

Nous leur souhaitons bon vent dans cette Coupe de FRANCE

-UNAF

Le Bureau Exécutif renouvelle la subvention annuelle attribuée à L'UNAF dans les mêmes conditions que la saison précédente.

-NOMINATION COMMISSIONS

Le Bureau Exécutif valide les personnes suivantes pour la présente saison.

M.ALLEGUE Maël ET M. BERTHEAS Mickaël au titre de délégué du district Grand Vaucluse.

-REUNION PRESIDENTS

La réunion des nouveaux Présidents s'est déroulée le Mardi 25 Septembre 2018 dans les locaux du District

Étaient présents : AV. GOULT ROUSSILLON – BEDARRIDES AS – BOULBON ES – CHATEAURENARD FA – COMTAT VENAISSIN – MIRABEL ES – NYONS FC – ROGNONAS SC – SERIGNAN US – ST JEAN DU GRES -TOUR D'AIGUES US

Étaient excusés : ALTHEN SC – BARTHELASSE US – BOUCHET FC.

Le Président **Marc MARTINET** a rappelé le principe du fonctionnement du District Grand Vaucluse à l'ensemble des nouveaux Présidents ainsi que certains points de Règlements essentiels dans la gestion associative des clubs de Football.

-MANIFESTATIONS

JOURNEE D'ACCUEIL FEMININES	6-oct.	SORGUES
REMISE LABEL ELITE A AVIGNON AC		A définir
REMISE LABEL EXCELLENCE A COURTHEZON		Salle Polyvalente
AG HIVER DISTRICT LES ANGLES	24-nov.	
REMISE LABEL FEMININ OR A MONTEUX FC		A définir
REMISE LABEL FEMININ ARGENT A SORGUES		A définir
REMISE LABEL FEMININ BRONZE A CHATEAURENARD		A définir

AG HIVER FFF	8-déc.	
JOURNEE U11 DES CLUBS LABELLISES	6-avr.	LIEU A DETERMINER
AG ÉTÉ DISTRICT	29-juin	COURTHEZON

LECTURE DU COURRIER

FFF

Nous transmettant une lettre d'information concernant le Certificat Fédéral des Conseillers Techniques.

Transmis Commission compétente.

LIGUE MEDITERRANEE

- Nous transmettant les tirages des 2^{ème} Tour de la Coupe de France Féminine ainsi que de la Coupe GAMBARDELLA.

- Nous informant que la billetterie pour les matchs de NICE (Coupe du Monde Féminine 2019) est ouverte avec une offre privilégiée licencié(e)s jusqu'au 19 Octobre 2018.

Transmis aux clubs.

- Nous transmettant l'ordre du jour de la réunion plénière du Comité de Direction qui s'est tenu le 28 Septembre 2018 au siège de la Ligue.

Lu et pris note.

LACOSTE US

Nous transmettant le compte rendu de leur Assemblée Générale.

Lu et pris note.

DISTRICT DE LA MARNE

Nous invitant au 20^{ème} Tournoi International les Mardi 30 Octobre, Jeudi 1^{er} Novembre et Samedi 3 Novembre 2018 à BONNEUIL SUR MARNE.

FONDACTION

Nous informant du lancement de la 11^{ème} Edition des « Trophées Philippe Seguin du Fondation du Football », la clôture des dossiers étant fixée au 10 Décembre 2018.

UNFE

Nous transmettant la Newsletter officielle de Septembre 2018.

DAUPHINE MEDIA

Nous informant du Salon des Mairies de Vaucluse à MONTEUX le Vendredi 16 Novembre 2018.

Lu et pris note.

APPEL À LA COMMISSION D'APPEL DISCIPLINAIRE

Appel de Monsieur EL KHATIRI Amine :

D'une décision de la Commission de Discipline du 30/05/2018,
Match VALREAS US / ORANGE SC du 08.04.2018 en U15 D3.

Transmis C.A.D.

DISCIPLINE ET REGLEMENTS

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit/être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mercredi 03 Octobre 2018

Présents : M. GOMEZ (Président). Mme GUEGAN. MM. SOLER, ILAFKIHEN, ROCHER.

Excusés : M. CRESPIN. Mme GONDRAN.

NOUVEAU(X) DOSSIER(S)

DOSSIER N° 26 : ST SATURNIN US / LES VIGNERES FC - D4 du 23/09/2018.

DOSSIER N° 30 : ISLE BC / MORIERES ACS - D3 du 23/09/2018.

DOSSIER N° 31 : AVIGNON AC / AUTRE PROVENCE US - U17 D2 du 23/09/2018.

DOSSIER N° 32 : MAILLANE SDE / VAL DURANCE FA - U19 D2 du 22/09/2018.

DOSSIER N° 33 : AVIGNON US / JONQUIERES SC - U19 D2 du 22/09/2018.

DOSSIER N° 34 : CABANNES CO / CADENET LUBERON FOOTBALL - D4 du 23/09/2018.

DOSSIER N° 35 : PERTUIS USR / BOLLENE RCB - U15F à 8 du 29/09/2018.

DOSSIER N° 36 : AVIGNON AC / CAVAILLON PHENIX - U15F à 8 du 29/09/2018.

DOSSIER N° 37 : VEDENE AC / LAPALUD US - U15F à 8 du 29/09/2018.

DOSSIER N° 38 : ST JEAN DU GRES US / VENTOUX SUD - U15F à 8 du 29/09/2018.

DOSSIER N° 39 : ST REMY AS / ISLE BC - U18F à 8 du 29/09/2018.

DOSSIER N° 40 : MIRABEL ES / CAROMB SC - D4 du 23/09/2018.

ERRATUM

DOSSIER N° 21 du BO N° 8 : LAPALUD US / NYONS FC - D3 du 23/09/2018.

RAPPEL - RESERVES RECLAMATIONS

Réserves portant sur la qualification ou la participation d'un joueur qui présente une pièce d'identité lors du contrôle des licences avant match :

Le club qui présente une pièce d'identité de l'un de ses joueurs lors du contrôle doit obligatoirement présenter un certificat médical, qui peut être celui figurant sur la demande de licence de non contre-indication à la pratique du football, établi au nom du joueur et comportant le nom du médecin, la date de l'examen et sa signature manuscrite et son cachet.

Tout club visé par des réserves formulées pour non présentation de licence peut se voir demander l'original, aucune photocopie ne sera acceptée, de la ou des licences concernées par l'organisme gérant la compétition.

A défaut de cet envoi dans les délais impartis, le club concerné encourt la perte par pénalité du match si les réserves sont régulièrement confirmées (Art. 142-7).

IMPORTANT - FORMALITES D'AVANT MATCH

- Le club recevant doit tout mettre en œuvre afin de disposer d'une tablette en état de fonctionnement pour toute la durée de la rencontre (équipes soumises à la F.M.I.).

Le club recevant a l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction. Les licences sont consultables sur la tablette par les deux équipes et l'Arbitre.

- En cas de recours à une feuille de match papier, les Arbitres exigent la présentation des licences dématérialisées sur l'outil Footclubs Compagnon.

A défaut de pouvoir utiliser cette outil et si le club a imprimé une ou plusieurs licences sur papier libre, il peut présenter celle-ci (listing licence). Dans ce cas l'Arbitre se saisit de la ou des licence(s) concernée(s) et la/les transmet dans les meilleurs délais à l'organisme gérant la compétition, en cas de réserves.

RAPPEL : Les clubs doivent adresser un rapport succinct sur les anomalies de fonctionnement sous peine d'amendement.

DOSSIER N° 21 : LAPALUD US / NYONS FC - D3 du 23/09/2018.

Vu le courrier électronique de Monsieur IKEMEFUNA OLISA Anthony, Entraîneur de NYONS FC, en date du 23/09/2018 qui précise :
« *L'équipe de NYONS FC ne sera pas présente à la rencontre du 23/09/2018 et ce par manque d'effectif* ».

Par ces motifs,

La C.S.R. jugeant en premier ressort, dit match perdu par forfait à NYONS FC (voir Article 159, Alinéa 4 RG F.F.F.).

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

DOSSIER N° 26 : ST SATURNIN US / LES VIGNERES FC - D4 du 23/09/2018.

Vu la réclamation d'après match envoyée par Monsieur Gilles GALLOT, Président de ST SATURNIN US, par courrier électronique en date du 23/09/2018 (voir Article 187, Alinéa 1 des RG F.F.F.).

Cette réclamation porte sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs de VIGNERES FC au motif : « *Ne peut participer à un match de compétition officielle d'une équipe inférieure le joueur qui est entré en jeu lors de la dernière rencontre officielle disputée par l'une des équipes supérieures lorsque son équipe ne joue pas un match officiel ce jour-là ou le lendemain* ».

La C.S.R. juge la réclamation recevable en la forme.

Vu la non réponse du club des VIGNERES FC suite à la demande de la C.S.R.

Attendu qu'après vérification de la feuille de match concernant la dernière rencontre de l'équipe supérieure : LES VIGNERES FC / MONTEUX O. du 16/09/2018, il s'avère qu'aucun joueur n'a participé à cette rencontre.

Par ces motifs,

La C.S.R. jugeant en premier ressort, dit la réclamation non fondée sur le fond et confirme le score acquis sur le terrain : ST SATURNIN US / LES VIGNERES FC = 1 à 3.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

DOSSIER N° 30 : ISLE BC / MORIERES ACS - D3 du 23/09/2018.

Infraction au Règlement de la FMI (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la F.F.F.).

La Commission,

Après étude des pièces versées au dossier et jugeant en première instance.

Attendu qu'il ressort du Règlement de la FMI (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la F.F.F.), repris par le District GRAND VAUCLUSE, que :
« *Le recours à la FMI est obligatoire* » et que « *tout manquement à cette obligation pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'Article 200 des Règlements Généraux ou à l'Article 2 de l'Annexe 2 des Règlements Généraux* ».

Considérant qu'en l'espèce, il ressort des pièces versées au dossier que le club d'ISLE BC a commis une erreur concernant le mot de passe.

Considérant que la Commission estime que la responsabilité du club d'ISLE BC est incontestablement engagée dans la mesure où il leur appartenait de prendre des dispositions pour garantir l'établissement régulier de la feuille de match informatisée.

La Commission rappelle aux dirigeants d'ISLE BC que de nombreuses réunions de formations ont été organisées au mois de septembre et que le guide d'utilisateur de la FMI est disponible sur le site internet de la Ligue.

Par ces motifs,

La Commission décide de sanctionner le club d'ISLE BC, en application des dispositions du Règlement de la FMI (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la F.F.F.), à une amende de 50€ pour infraction à l'obligation d'utiliser la FMI.

DOSSIER N° 31 : AVIGNON AC / AUTRE PROVENCE US - U17 D2 du 23/09/2018.

Infraction au Règlement de la FMI (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la F.F.F.).

La Commission,
Après étude des pièces versées au dossier et jugeant en première instance.

Attendu qu'il ressort du Règlement de la FMI (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la F.F.F.), repris par le District GRAND VAUCLUSE, que :
« *Le recours à la FMI est obligatoire* » et que « *tout manquement à cette obligation pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'Article 200 des Règlements Généraux ou à l'Article 2 de l'Annexe 2 des Règlements Généraux* ».

Considérant qu'en l'espèce, il ressort des pièces versées au dossier que le club d'AUTRE PROVENCE US a commis une erreur concernant l'établissement de la FMI.

Considérant que la Commission estime que la responsabilité du club d'AUTRE PROVENCE US est incontestablement engagée dans la mesure où il leur appartenait de prendre des dispositions pour garantir l'établissement régulier de la feuille de match informatisée.

La Commission rappelle aux dirigeants d'AUTRE PROVENCE US que de nombreuses réunions de formations ont été organisées au mois de septembre et que le guide d'utilisateur de la FMI est disponible sur le site internet de la Ligue.

Par ces motifs,

La Commission décide de sanctionner le club d'AUTRE PROVENCE US, en application des dispositions du Règlement de la FMI (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la F.F.F.), à une amende de 50€ pour infraction à l'obligation d'utiliser la FMI.

DOSSIER N° 32 : MAILLANE SDE / VAL DURANCE FA - U19 D2 du 22/09/2018.

Infraction au Règlement de la FMI (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la F.F.F.).

La Commission,
Après étude des pièces versées au dossier et jugeant en première instance.

Attendu qu'il ressort du Règlement de la FMI (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la F.F.F.), repris par le District GRAND VAUCLUSE, que :
« *Le recours à la FMI est obligatoire* » et que « *tout manquement à cette obligation pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'Article 200 des Règlements Généraux ou à l'Article 2 de l'Annexe 2 des Règlements Généraux* ».

Considérant qu'en l'espèce, il ressort des pièces versées au dossier que le club de MAILLANE SDE a commis une erreur concernant le paramétrage de la catégorie.

Considérant que la Commission estime que la responsabilité du club de MAILLANE SDE est incontestablement engagée dans la mesure où il leur appartenait de prendre des dispositions pour garantir l'établissement régulier de la feuille de match informatisée.

La Commission rappelle aux dirigeants de MAILLANE SDE que de nombreuses réunions de formations ont été organisées au mois de septembre et que le guide d'utilisateur de la FMI est disponible sur le site internet de la Ligue.

Par ces motifs,

La Commission décide de sanctionner le club de MAILLANE SDE, en application des dispositions du Règlement de la FMI (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la F.F.F.), à une amende de 50€ pour infraction à l'obligation d'utiliser la FMI.

DOSSIER N° 33 : AVIGNON US / JONQUIERES SC - U19 D2 du 22/09/2018.

Infraction au Règlement de la FMI (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la F.F.F.).

La Commission,
Après étude des pièces versées au dossier et jugeant en première instance.

Attendu qu'il ressort du Règlement de la FMI (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la F.F.F.), repris par le District GRAND VAUCLUSE, que :
« *Le recours à la FMI est obligatoire* » et que « *tout manquement à cette obligation pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'Article 200 des Règlements Généraux ou à l'Article 2 de l'Annexe 2 des Règlements Généraux* ».

Considérant qu'en l'espèce, il ressort des pièces versées au dossier que le club de JONQUIERES SC a commis une erreur concernant le code d'accès.

Considérant que la Commission estime que la responsabilité du club de JONQUIERES SC est incontestablement engagée dans la mesure où il leur appartenait de prendre des dispositions pour garantir l'établissement régulier de la feuille de match informatisée.

La Commission rappelle aux dirigeants de JONQUIERES SC que de nombreuses réunions de formations ont été organisées au mois de septembre et que le guide d'utilisateur de la FMI est disponible sur le site internet de la Ligue.

Par ces motifs,

La Commission décide de sanctionner le club de JONQUIERES SC, en application des dispositions du Règlement de la FMI (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la F.F.F.), à une amende de 50€ pour infraction à l'obligation d'utiliser la FMI.

DOSSIER N° 34 : **CABANNES CO / CADENET LUBERON FOOTBALL - D4 du 23/09/2018.**

Considérant l'absence d'Arbitre officiel,
Vu le rapport de Monsieur BLARQUEZ Frédéric, Président du CO CABANNES,
Vu le rapport de Monsieur BALVERDE Frédéric, Président de CADENET LUBERON FOOTBALL,
Vu le rapport de Monsieur LEVEQUE, Entraîneur de CADENET LUBERON FOOTBALL,
Vu le rapport de Monsieur HESMIOL, Dirigeant de CADENET LUBERON FOOTBALL.

Considérant qu'à l'heure de la rencontre, le club recevant de CABANNES CO n'a pas fourni de tablette en état de fonctionnement, ni feuille de match papier.

Considérant qu'à 15 heures 25, la rencontre a débuté avec l'accord des 2 clubs après tirage au sort de l'Arbitre, sans qu'aucune feuille de match n'ait été établie.

Considérant qu'à la 66^{ème} minute, le club de CADENET LUBERON FOOTBALL a décidé de quitter le terrain suite à une décision arbitrale.

Attendu que la rencontre n'aurait jamais dû débuter sans l'établissement d'une feuille de match et vérification des identités (Article 139 et 139 bis des RG F.F.F.).

Attendu qu'une feuille de match papier a été établie après l'arrêt du match par le club de CABANNES CO mais non remplie et non signée par CADENET LUBERON FOOTBALL.

Attendu que le club de CADENET LUBERON FOOTBALL a quitté le terrain à la 66^{ème} minute.

Par ces motifs,

La C.S.R. jugeant en premier ressort, dit match perdu par pénalité aux 2 équipes de CABANNES CO et CADENET LUBERON FOOTBALL.

Dossier transmis à la commission compétente pour homologation.

DOSSIER N° 35 : **PERTUIS USR / BOLLENE RCB - U15F à 8 du 29/09/2018.**

Vu le courrier électronique du club de BOLLENE RCB, en date du 27/09/2018, qui précise :
« *L'équipe de BOLLENE RCB ne sera pas présente à la rencontre du 29/09/2018 et ce, par manque d'effectif* ».

Par ces motifs,

La C.S.R. jugeant en premier ressort, dit match perdu par forfait à BOLLENE RCB (voir Article 159, Alinéa 4 RG F.F.F.)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

DOSSIER N° 36 : **AVIGNON AC / CAVAILLON PHENIX - U15F à 8 du 29/09/2018.**

Vu sur la feuille de match l'annotation de Madame PILNIAK Céline, Dirigeante du club d'AVIGNON AC :
« *A 14h30, heure du coup d'envoi, l'équipe de CAVAILLON PHENIX n'était pas présente sur le terrain* ».

Par ces motifs,

La C.S.R. jugeant en premier ressort, dit match perdu par forfait à CAVAILLON PHENIX (voir Article 159, Alinéa 4 RG F.F.F.)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

DOSSIER N° 37 : **VEDENE AC / LAPALUD US - U15F à 8 du 29/09/2018.**

Vu le courrier électronique du club de VEDENE AC, en date du 28/09/2018, qui précise :
« *L'équipe de VEDENE AC ne sera pas présente à la rencontre du 29/09/2018 et ce, par manque d'effectif* ».

Par ces motifs,

La C.S.R. jugeant en premier ressort, dit match perdu par forfait à VEDENE AC (voir Article 159, Alinéa 4 RG F.F.F.)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

DOSSIER N° 38 : **ST JEAN DU GRES US / VENTOUX SUD - U15F à 8 du 29/09/2018.**

Vu le courrier électronique du club de VENTOUX SUD FC, en date du 29/09/2018, qui précise :
« *L'équipe de VENTOUX SUD FC ne sera pas présente à la rencontre du 29/09/2018 et ce, par manque d'effectif* ».

Par ces motifs,

La C.S.R. jugeant en premier ressort, dit match perdu par forfait à VENTOUX SUD FC (voir Article 159, Alinéa 4 RG F.F.F.)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

DOSSIER N° 39 : **ST REMY AS / ISLE BC - U18F à 8 du 29/09/2018.**

Vu le courrier électronique du club de ST REMY AS, en date du 26/09/2018, qui précise :
« *L'équipe de ST REMY AS ne sera pas présente à la rencontre du 29/09/2018 et ce, par manque d'effectif* ».

Par ces motifs,

La C.S.R. jugeant en premier ressort, dit match perdu par forfait à ST REMY AS (voir Article 159, Alinéa 4 RG F.F.F.)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

DOSSIER N° 40 : **MIRABEL ES / CAROMB SC - D4 du 23/09/2018.**

Vu le courrier électronique du club de CAROMB SC, en date du 21/09/2018, qui précise :
« L'équipe de CAROMB SC ne sera pas présente à la rencontre du 23/09/2018 et ce, par manque d'effectif ».

Par ces motifs,

La C.S.R. jugeant en premier ressort, dit match perdu par forfait à CAROMB SC (voir Article 159, Alinéa 4 RG F.F.F.).

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Président : J. GOMEZ,

Secrétaire de séance : L. ROCHER.

ARBITRAGE

COMMISSION DES ARBITRES

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mardi 02 Octobre 2018

Délégués du Comité de Direction : Melle LAURENÇOT. M. BEGNIS.

Présents : MM. LANET (Président), GUELHES, THUY, MUNZINGER, THON, PEGOUD, SPADAFORA.

Excusés : MM. AJJANI R, BOUAISS, AJJANI H., MAIZEROI.

INFORMATIONS ARBITRES

Tour préliminaire régional « Coupe de France Féminine » : Remplacement permanent autorisé.

Les licences suivantes sont arrivées ; venir les retirer au District :

M. ABDANE Ossama, club de MAILLANE SDE,
M. AMRHEIN Alexandre, club de MAILLANE SDE,
M. BOGAERT Matthieu, club de LA TOUR D'AIGUES US,
M. CAMPAGNA François, club de GORDES ESP,
M. CARNET Kévin, club de CADEROUSSES US,
Mme CHAZAL Stéphanie, club de MONTEUX FCF,
M. MERZOUG Bilel, club de VELLERON SO,
M. RHAZALI Aimad, club de PERNES ESP,
M. ROSSO Llyod, club de PERNES ESP,
M. YAMLOUNI Noaman, club de JONQUIERES SC,
M. AJJANI Hicham, club ST ROMAIN O.,
M. ANTOINE Marc, Indépendant.
M. EL BAHRAOUI Amine, club de GADAGNE.

Permanence téléphonique pour la Commission des Arbitres : le Mardi de 18h00 à 19h00.

CORRESPONDANCES

DIVERS

M. ABED Karim - CRA : Lu, pris note.

DISTRICT HAUTE SAVOIE : Reçu votre demande de transfert du dossier de M. ARIBI Morade.

CLUBS

AVIGNON CFC : Reçu vos félicitations ; transmis à l'Arbitre.

DEMANDE D'ARBITRE

PERNES ESP : Dans la mesure du possible, matchs du 14/10/18 en U15 D3 - Poules A et B.

ARBITRES

- M. BOUDIUAN S. : Noté le motif de votre absence à la rencontre du 16/09/18.
M. AGZIRIN Z. : Reçu l'attestation de votre employeur en date du 12/09/18.
M. HAMMOUCH A. : Reçu votre certificat médical en date du 24/09/18.
M. EL BAHRAOUI A. : Reçu votre fiche de renseignements + copie carte grise.
M. KEBBOUR Z. : Lu, pris note.
M. PALISSE J. : Reçu votre nouveau RIB.
M. EL IDRISSE J. : Noté votre disponibilité à partir de 27/09/18.
M. ZAHIRI A. : Lu, pris note.
M. EZKIYOUH M. : Noté l'absence de l'Arbitre assistant à la rencontre du 23/09/18.
M. PALUD D. : Reçu votre fiche de renseignements + copie carte grise.
M. RUND A. : Reçu votre fiche de renseignements + copie carte grise.
M. EL MEKHFI A. : Reçu votre fiche de renseignements + copie carte grise + RIB.

INDISPONIBILITES

- M. GHZAL C. : Du 18 au 25/10/18.
M. LOUNISSA R. : Le 29/09/18 jusqu'à 13h00.
M. MERIAMA D. : Le 30/09/18 jusqu'à 13h00.
M. AUBERT T. : Le 29/09/18. Du 06 au 07/10/18. Le 21/10/18. Du 03 au 04/11/18. Du 21/10/18 au 14/04/19 de 14h00 à 23h30.
M. EL BAHRAOUI A. : Du 19/09/18 au 21/11/18.
M. MARTIN L. : Du 26/09/18 au 02/09/19 jusqu'à 11h30.
M. VITTORIETTI Y. : Du 06 au 07/10/18.
Mme CHAZAL S. : Le 14/10/18. Du 28/10/18 au 04/11/18.
M. ZAHIRI A. : Du 07/10/18 au 31/05/19 jusqu'à 12h30.
M. NICAUD M. : Du 07 au 10/10/18.
M. BOUAISS F. : Le 07/10/18.
M. AMZIANE A. : Le 30/09/18.
M. SAEZ F. : Le 27/10/18. Du 10 au 11/11/18. Du 24 au 25/11/18. Du 08 au 09/12/18. Du 24/12/18 au 04/01/19.
M. HAMMOUCH A. : Du 29 au 30/09/18.
M. EL KHATIRI S. : Du 06/10/18.
M. KADDOURI M. : Le 06/10/18.
M. SAHNOUNE S. : Du 13 au 15/10/18. Du 27 au 28/10/18.
M. ROSSO L. : Du 06 au 07/10/18. Du 12 au 14/10/18. Le 21/10/18.
M. EL KANIZI I. : Du 21/09/18 au 31/12/18.
M. BEJAOUI N. : Le 14/10/18.
M. BOGAERT M. : Du 30/09/18 au 31/10/18.
M. LEQUIEN M. : Du 12 au 15/10/18. Du 09 au 15/11/18. Du 14 au 17/12/18.
M. BOUASLA Y. : Du 07/10/18.
M. POIRSON F. : Du 29/09/18 au 10/11/18.
M. YAMLOUNI N. : Du 02 au 07/10/18.
M. COLOMBO S. : Le 07/10/18 jusqu'à 13h00. Le 14/10/18 jusqu'à 13h00. Le 21/10/18.

NUMEROS IMPORTANTS

M. MUNZINGER - Contrairement Séniors : 06.73.86.35.55.
M. BOUAISS - Contrairement Jeunes : 06.16.40.26.91.

ACTIVITÉS SPORTIVES

COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Lundi 1^{er} Octobre 2018

Présents : M. GILLES (Président). Mmes GUEGAN, TETON. M. CHAUMARD.

Excusé : M. YUSTE.

SECTEUR CHAMPIONNAT

D1

Match n° 50039.1 : **COURTHEZON SC / PERNES ESP** du 14/10/2018 : **Manque accord de PERNES** à ce jour.

D4

A l'attention de NOVES O. : Les rencontres de votre équipe 3 doivent se jouer à 15h00 car il ne s'agit pas de lever de rideau. Vous avez la possibilité de demander d'avancer à 13h00 avec l'accord du club adverse.

D5

Match n° 51107.1 : **CHATEAURENARD FA / TARASCON SC** du 07/10/2018 est avancé au **Samedi 06/10/2018 à 17h30** (accord des clubs).

Match n° 51121.1 : **CHATEAURENARD FA / MORIERES ACS** du 04/11/2018 se jouera à 13h00 (accord des clubs).

SECTEUR COUPE

TIRAGE COUPE

En présence des membres de la Commission des Championnats Seniors.

Clubs présents : GRAVESONT ENT. , MONTFAVET SC, MAILLANE SDE, ENT. SUD LUBERON, VEDENE AC.

Sur le terrain du premier nommé.

CADRAGE COUPE GRAND VAUCLUSE

Parrainage « SPORT 2000 »

ETOILE AUBUNE / VISAN JS ou CAUMONT FC.

2 places sont réservées à **PERNES ESP** et **COURTHEZON SC** à la condition de ne pas être qualifiés pour le 6^{ème} Tour de la Coupe de France.

1^{ER} TOUR COUPE ULYSSE FABRE

Parrainage « Conseil Départemental »

2^{EME} TOUR COUPE GRAND ROUMAGOUX

Parrainage « Crédit Agricole »

3^{EME} TOUR COUPE ESPERANCE

Parrainage « Conseil Départemental »

Matches à jouer le 14/10/2018 à 15h00 (12h30 levers de rideaux).

COMMISSION DES JEUNES A 11

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mardi 02 Octobre 2018

Présents : MM. GUIZZARDI (Membre du Comité de Direction), GARCIA (Président), POLI, ABEILLE. Mmes NICOLAS, MAULET.

Excusés : MM. CRUZEL, DANY.

AVIS TRES IMPORTANT

Afin d'assurer la régularité des compétitions, les rencontres des 3 premières journées des différents championnats ne pourront être reportées.

Il sera toutefois possible de déplacer les rencontres du Samedi au Dimanche et vice versa.

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES
à faire parvenir avant le 09/10/2018 sous peine de match perdu

U15 D2 (Pré-Excellence)

== Poule B

Le match n° 51648.1 : **TARASCON FC / ORANGE GRES US** du 23/09/2018.

U17

U17 D1 (Excellence)

PAYS D'APT FOOTBALL se retire et est remplacé par **SUD LUBERON ENTENTE**.

U17 D2 (Pré-Excellence)

== Poule B

LE PONTET GD AV.US 3 prend la place de **SUD LUBERON ENTENTE**.

U17 D3 (Honneur)

== Poule C

CHEVAL BLANC FC se retire et est remplacé par **LES ANGLES EMAF 2**.

Le match n° 51982.1 : **AVIGNON US / LES ANGLES EMAF 2** se jouera le **04/11/2018**.

U15

U15 D3 (Honneur)

== Poule B

MORIERES ACS intègre la Poule.

== Poule C

ROGNONAS SC se retire et est remplacé par **GADAGNE SC 2**.

CAUMONT FC se retire.

Le match n° 52116.1 : **GADAGNE SC 2 / VEDENE AC 3** du 30/09/2018 se jouera le **21/10/2018**.

COUPES

TIRAGE COUPE

En présence de M. GUIZZARDI (Membre du Comité de Direction) et de la Commission des Jeunes.

Sur le terrain du premier nommé.

1^{er} TOUR COUPE GRAND VAUCLUSE U19

Parrainage « CREDIT AGRICOLE »

Matchs à jouer le 13/10/2018.

PROCHAIN TIRAGE COUPES GRAND VAUCLUSE U15 ET U17

Mardi 09 Octobre 2018 à 17h00 au District.

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DU FOOTBALL FÉMININ
ET DE LA FÉMINISATION

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mardi 02 Octobre 2018

Présents : Mmes CHEVALLIER (Présidente), COLOMBI. MM. PEGAS, BES, MASSANO, BRIEU.

Excusés: Mmes PELLEGRIN, CATALANO. MM. MALLAMACI, GARCIA.

Assistent à la séance : M. GUIZZARDI (Vice-Président District). Mme CHAMBON (CTD DAP).

RAPPEL

Veillez à rentrer dans Footclub pour les Jeunes (FMI et papier) et pour les Seniors, les résultats et à envoyer vos feuilles de match dans les 48h.

Pour vos demandes de modification de match, veuillez utiliser le formulaire, disponible dans « INFOS PRATIQUES ».

INFORMATION

LE TIRAGE DU PREMIER TOUR DES COUPES AMITIE SENIORS A 8 et CHABAS SENIORS A 11

Mardi 16 Octobre 2018 à 18h30, au District GRAND VAUCLUSE

Les clubs sont cordialement invités à y assister.

Les équipes U15F et U18F souhaitant intégrer ces différents championnats après les brassages, sont priés de s'inscrire auprès du District avant le 01/11/2018

REFERENTS CHAMPIONNATS

Référents Championnats U15F :

- Mme COLOMBI : 06/10/10/72/93
- M. BRIEU : 06/10/79/57/27

Référents Championnats U18F :

- M. BES : 06/86/79/21/40
- M. MASSANO : 06/25/13/29/00

Référents Championnats Seniors à 8 :

- M. PEGAS : 06/83/29/41/30
- M. GARCIA : 06/14/31/18/17

Référents Championnats Seniors à 11 :

- M. MASSANO : 06/25/13/29/00
- M. PEGAS : 06/83/29/41/30

CORRESPONDANCES

Merci de faire parvenir par mail, au District, les coordonnées téléphoniques des Educateurs de vos différentes équipes.

LES ANGLÉS EMAF : Pris note des coordonnées de votre éducateur.

MAILLANE SDE : Pris note de votre candidature pour l'organisation des finales du 08/05/19.

VISAN JS : Pris note de votre courrier.

PERTUIS USR : Pris note de votre courrier.

LIGUE MÉDITERRANÉE : Pris note de votre courrier.

CAUMONT FC : Pour les U15F, vous devez utiliser une feuille de match papier.

SECTEUR CHAMPIONNATS

ATTENTION : Suite à l'inscription de nouvelles équipes et à un désistement d'autres, veuillez vérifier vos championnats.

CHAMPIONNAT U15F - D1

== Poule A :

LAPALUD US : Concernant votre demande de changement d'horaire, nous n'avons pas l'accord du club adverse.
Match n°52491.1 : **LAPALUD US 1 / CADEROUSSE US 1** du 06/10/18 est **maintenu à 14h30.**

== Poule B :

CAVAILLON PHENIX FEM.: Les matchs se dérouleront à **14h30 sur le terrain H1 de l'Hippodrome.**

CHAMPIONNAT ADULTES A 8 - D2

== Poule A

DENTELLES FC : Les matchs se joueront sur le stade **Félix David à SEGURET.**

Match n° 52304.1 : **VISAN/NYONS 2 / NOVES O. 1** du 07/10/18 se jouera à **11h00 sur le stade Bellevue à VISAN.** Accords des 2 clubs et de la commission.

== Poule B :

CAVAILLON PHENIX FEM. : Les matchs se dérouleront à **10h30 sur le terrain H1 de l'Hippodrome.**

CHAMPIONNAT ADULTE A 11 - D1

== Poule B :

SORGUES ESP. : Concernant votre demande de changement de date, nous n'avons pas reçu l'accord du club adverse :
Match n° 52269.1 : **SORGUES ESP.1 / LES ANGLÉS EMAF 1** du 07/10/18 est maintenu au **07/10/18 à 10h30**.

== Poule C :

CAVAILLON PHENIX FEM. : Tous les matchs de la saison se dérouleront à **14h00 sur le stade Roman**.

COMMISSION DU FOOTBALL ANIMATION

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Vendredi 28 Septembre 2018

Présents : MM. BATTISTA (Président), LAURENT, MAUREAU, THIABAUD, VOULET.

Assistent : Mme CHAMBON (CTD DAP). MM. GRAUGNARD (CTD), NOUGUIER.

Excusés : MM. GUIZZARDI (Délégué du Comité Direction), PLUQUET, ZANDOMENEGHI.

RENTREE DU FOOT FEMININ le 6 OCTOBRE 2018 **Au stade Badaffier à SORGUES, de 10h à 12h.**

Les clubs doivent impérativement faire participer leurs joueuses U6F à U12F à ce rassemblement festif de début de saison.

Ne pas oublier les licences ou les autorisations parentales si nécessaire

Inscriptions des joueuses ou des équipes par mail à : cchambon@grandvacluse.fff.fr

IMPORTANT

- Lors des brassages, les licences sont obligatoires. Les autorisations parentales ne sont pas valables.
- En cas de changement de terrain, il faut aviser impérativement le District et le club visiteur.

CATEGORIE U12-U13

Calendrier Prévisionnel U12/U13 Saison 2018/2019			
Date	Forme de pratiques	Date	Forme de pratiques
08-sept	Réunion éducateurs	19-janv	J6
15-sept		26-janv	Rattrapages
22-sept	Brassages	02-févr	J7
29-sept	Brassages	09-févr	
06-oct	Brassages	16-févr.	
13-oct	Brassages	23-févr	
20-oct	Rattrapages brassages	2-mars	J1
27-oct		09-mars	Finale Challenge U13 ou Rattrapages
03-nov		16-mars	J2
10-nov	J1	23-mars	Finale Départementale Festival Foot ou Rattrapages
17-nov	1er tour Festival Foot	30-mars	J3
24-nov	J2	06-avr	J4

01-déc	J3	13-avr.	
08-déc	J4	20-avr	
15-déc	J5	27-avr.	Finale Régionale Festival Foot ou Rattrapages
22-déc		04-mai	J5
29-déc		11-mai	J6
05-janv		18-mai	J7
12-janv	2ème tour Festival Foot ou Challenge Départemental	25-mai	Rattrapages

POULES DES BRASSAGES U12-U13

NIVEAU 1

POULE 1		POULE 2		POULE 3 (U12)	
A	ARC CAVAILLON 1	A	ORANGE FC 1	A	DENTELLES FC 2
B	CALAVON FC 1	B	DENTELLES FC 1	B	ESPE. PERNES 2
C	SUD LUBERON ES 1	C	ETOILE D'AUBUNE 1	C	ESPE. SORGUES 2
D		D	ESPE. SORGUES 1	D	ACS MORIERES LES AVI 2
E	AS ST REMY 1	E	SC COURTHEZON 1	E	BC ISLE 2
F	FC VILLENEUVE 1	F	O. MONTEUX 3	F	AC AVIGNON 3
G		G	O. MONTEUX 1	G	AC AVIGNON 4
H	FA CHATEAURENARD 1	H	A.C. VEDENE 1	H	CALAVON FC 2
I	AC AVIGNON 1	I	US LE PONTET 1	I	O. MONTEUX 2
J	CFC AVIGNON 1	J	SC MONTFAVET 1	J	FC TARASCON 2
K	FC AVIGNON OUEST 1	K		K	ARC CAVAILLON 2
L		L		L	CFC AVIGNON 2

NIVEAU 2

POULE 4		POULE 5		POULE 6		POULE 7	
A	ORANGE FC 2	A	AS BEDARRIDES 1	A	AC AVIGNON 2	A	GOULT ROUSSILLON 1
B	US CADEROUSSE 1	B	FC CARPENTRAS 1	B		B	BC ISLE 1
C	AS CAMARET 1	C	ESP. PERNES 1	C	FC AVIGNON OUEST 2	C	
D	NYONS FC 1	D	ESP. SORGUES 3	D	EMAF LES ANGLES 1	D	US LE THOR 1
E	US AUTRE PROVENCE 1	E	SC COURTHEZON 2	E	FC VILLENEUVE 2	E	OPPEDE MAUBEC 1
F	US GRES ORANGE 1	F	AC VEDENE 3	F	O. BARBENTANE 1	F	US TOUR AIGUES 2
G	AS PIOLENC 1	G	AC VEDENE 2	G	ST. MAILLANE 1	G	US TOUR AIGUES 1
H	RC PROVENCE 1	H	ETOILE D'AUBUNE 2	H	ENT. ST JEAN DU GRES 1	H	USR PERTUIS 1
I	SC JONQUIERES 1	I	US LE PONTET 2	I	FA VAL DURANCE 1	I	SO VELLERON 1
J	US VALREAS 1	J	SC MONTFAVET 2	J	AS ST REMY 2	J	FC CHEVAL BLANC 1
K		K	ACS MORIERES LES AVI 1	K	FC TARASCON 1	K	PAYS D'APT 1
L		L		L	SC ROGNONAS 1	L	

NIVEAU 3

POULE 8		POULE 9		POULE 10	
A		A	SC CAROMB 1	A	FA CHATEAURENARD 2
B	AS CAMARET 2	B	FC CARPENTRAS 2	B	O. EYRAGUES 1
C	SC COURTHEZON 3	C	RG MALAUCENE 1	C	FC MOLLEGES 1
D	MONDRAGON MORNAS 1	D	O. MONTEUX 4	D	AVIGNON US 2
E	US LAPALUD 1	E	VENTOUX SUD FC 1	E	US PLAN D'ORGON 1
F	ORANGE FC 3	F	FC ENTRAIGUES 1	F	CFC AVIGNON 3
G	US GRES ORANGE 2	G	US LE PONTET 3	G	US AVIGNON 1
H	AS PIOLENC 2	H	US ST SATURNIN 1	H	FC VILLENEUVE 3
I	RC PROVENCE 2	I	US LE THOR 2	I	CALAVON FC 3
J	SC JONQUIERES 2	J	GORDES ESP. 1	J	SUD LUBERON ENT. 2
K	L'ETOILE D'AUBUNE 3	K	CS SARRIANS 1	K	FC LES VIGNERES 1
L	JS COMTAT VENAISSIN 1	L	US ST DIDIER 1	L	NOVES O. 1

NIVEAU 4

POULE 11		POULE 12		POULE 13	
A	AS BEDARRIDES 2	A	FA VAL DURANCE 2	A	USR PERTUIS 2
B	DENTELLES FC 2	B	ST MAILLANE 2	B	US TOUR AIGUES 3
C	ESPE. PERNES 3	C	ENT. GRAVESON 1	C	CALAVON FC 3
D	CS SARRIANS 2	D	FC AUREILLE 1	D	CAUMONT FC 1

Suite POULE 11		Suite POULE 12		Suite POULE 13	
E	O. VAISON 1	E	O. EYRAGUES 2	E	SC GADAGNE 1
F	JS VISAN 1	F	ES BOULBON 1	F	GOULT ROUSSILLON 3
G	SC JONQUIERES 3	G	FA CHATEAURENARD 3	G	GOULT ROUSSILLON 2
H	FC NYONS 2	H	FC VILLENEUVE 4	H	SOC VILLELAURE 1
I	ESPE. SORGUES 4	I	US BARTHELASSE 1	I	ACS MORIERES 3
J	US AUTRE PROVENCE 2	J	CO CABANNES 1	J	PAYS D'APT 2
K	VENTOUX SUD FC 2	K	ESVB MAUSSANE 1	K	
L	US ST DIDIER 2	L	O. BARBENTANE 2	L	

TABLEAU DES RENCONTRES DE BRASSAGES PAR POULE

6-oct.	Chez E avec G et J	Chez F avec A et I	Chez H avec C et K	Chez L avec B et D
13-oct.	Chez A avec E et L	Chez J avec F et H	Chez C avec G et D	Chez I avec K et B

CATEGORIE U10-U11

Calendrier Prévisionnel U10-U11 Saison 2017/2018
--

Date	Forme de pratiques	Date	Forme de pratiques
15-sept	Rentrée du Foot	26-janv	Challenge Départemental
22-sept		02-févr	7
29-sept	Brassages	09-févr	
06-oct	Brassages	16-févr	
13-oct	Brassages	23-févr	
20-oct	Ratt	02-mars	1
27-oct		09-mars	2
03-nov		16-mars	Journée Dép. clubs labellisés ou Ratt
10-nov	1	23-mars	3
17-nov	2	30-mars	4
24-nov	3	06-avr	Journée Reg. clubs labellisés ou Ratt
01-déc	Challenge Départemental	13-avr	
08-déc	4	20-avr	
15-déc	5	27-avr	5
22-déc		04-mai	Finale Challenge Départemental
29-déc		11-mai	6
05-janv		18-mai	7
12-janv	Ratt	25-mai	Ratt
19-janv	6	01-juin	

NIVEAU 1

POULE 1		POULE 2		POULE 3 (U10)		POULE 4 (U10)	
A	CAMARET AS 1	A	AC AVIGNON 1	A	DENTELLES FC 2	A	CALAVON FC 2
B	DENTELLES FC 1	B	AVIGNON CFC 1	B	MONDRAGON MORNAS 2	B	TOUR AIGUES US 2
C	ORANGE FC 1	C	AVIGNON OUEST FC 1	C	AC AVIGNON 2	C	VELLERON SO 2

Suite POULE 1		Suite POULE 2		Suite POULE 3 (U10)		Suite POULE 4 (U10)	
D	ORANGE GRES US 1	D	AVIGNON US 1	D		D	
E	PERNES ESP 1	E	CALAVON FC 1	E	AVIGNON CFC 2	E	CHATEAURENARD FA 2
F	MONTEUX O. 1	F		F	MONTEUX O. 2	F	NOVES O. 2
G		G		G	BARBENTANE O. 2	G	CAVAILLON ARC 2
H	LE PONTET US 1	H		H	SORGUES ESP. 2	H	ISLE BC 2
I	MONTFAVET SC 1	I	ST REMY AS 1	I		I	
J	VEDENE AC 1	J	BARBENTANE O. 1	J		J	
K	VILLENEUVE FC 1	K	LES ANGLES EMAF 1	K		K	
L	PIOLENC AS 1	L		L		L	

NIVEAU 2

POULE 5		POULE 6		POULE 7		POULE 8		POULE 9	
A	BOLLENE RCB 1	A	CARPENTRAS F.C. 1	A	MAUSSANE ES 1	A	GADAGNE SC 1	A	CAVAILLON ARC 1
B	BOLLENE RCB 2	B	VEDENE AC 2	B	MOLLEGES FC 1	B	ISLE BC 1	B	
C	COMTAT VENAISSIN 1	C	PERNES ESP 2	C	MOURIES ENT 1	C	LE THOR U.S 1	C	PAYS D'APT 1
D	COURTHEZON SC 1	D	VENTOUX SUD FC M/B 1	D	ST JEAN GRES FONTV. 1	D	VELLERON SO 1	D	PERTUIS USR 1
E	DENTELLES FC 3	E	LE PONTET US 2	E	ST JEAN GRES FONTV. 2	E	MORIERES ACS 1	E	SUD LUBERON 1
F	JONQUIERES SC 1	F	SORGUES ESP. 1	F	ST REMY AS 2	F	MAILLANE SDE 1	F	TOUR AIGUES US 1
G	NYONS FC 1	G		G	TARASCON FC 1	G	LES ANGLES EMAF 1	G	VAL DURANCE FA 1
H	ORANGE FC 2	H	VEDENE AC 3	H	CHATEAURENARD FA 1	H	VILLENEUVE FC 2	H	CHEVAL BLANC FC 1
I		I	MONTFAVET SC 2	I	AVIGNON US 2	I	AVIGNON OUEST FC 2	I	VAL DURANCE FA 2
J		J		J		J		J	
K		K		K		K		K	
L		L		L		L		L	

NIVEAU 3

POULE 10		POULE 11		POULE 12		POULE 13		POULE 14	
A	AUTRE PROVENCE 1	A	CAROMB SC 1	A	AC AVIGNON 3	A	BARBENTANE O. 3	A	BON LAC ASJBL 1
B	BOUCHET US 1	B	VENTOUX SUD FC 2	B	ST SAT AVIGNON US 1	B	EYRAGUES O. 1	B	GORDES ESP. 1
C	CADEROUSSE US 1	C	COURTHEZON SC 2	C	AVIGNON US 3	C	MAILLANE SDE 2	C	
D	CAMARET AS 2	D	ST DIDIER US 1	D	LE PONTET US 3	D	NOVES O. 1	D	OM LUBERON 1
E	GJ MONDRAGON MORNAS 1	E	MALAUCENE RG 1	E	MORIERES ACS 2	E	TARASCON FC 2	E	PAYS D'APT 2
F	LAPALUD US 1	F	MONTEUX O. 3	F	VILLENEUVE FC 3	F	LE THOR U.S 2	F	
G	LAPALUD US 2	G	PERNES ESP 3	G	ENTRAIGUES FC 1	G	PLAN D'ORGON US 1	G	LES VIGNERES FC 1
H	ORANGE GRES US 2	H	E.AUBUNE 1	H	AVIGNON CFC 3	H	GADAGNE SC 2	H	CALAVON FC 3
I	RC PROVENCE 1	I	CARPENTRAS F.C. 2	I	JONQUIERES SC 2	I	ROGNONAS SC 1	I	SUD LUBERON 2
J	VALREAS US 1	J	VENTOUX SUD FC 3	J		J	PLAN D'ORGON US 2	J	
K		K		K		K		K	
L		L		L		L		L	

NIVEAU 4

POULE 15		POULE 16		POULE 17		POULE 18	
A	CADEROUSSE US 2	A	ALTHEN SC 1	A	BOULBON ES 1	A	GOULT ROUSSILLON 1
B	CAMARET AS 3	B	MONTEUX O. 4	B	CO CABANNAIS 1	B	CALAVON FC 4
C	COMTAT VENAISSIN 2	C	VELLERON SO 3	C	CHATEAURENARD FA 3	C	CAUMONT F.C 1
D	JONQUIERES SC 3	D	ST DIDIER US 2	D	FC ST ETIENNE GRES 2	D	CADENET LUBERON 1
E	SARRIANS COM 1	E	SORGUES ESP. 3	E	GRAVESON ENT 1	E	PERTUIS USR 2
F	VAISON O. 2	F	ENTRAIGUES FC 2	F	ST ETIENNE GRES F.C 1	F	TOUR AIGUES US 3
G	ST ROMAIN O. 1	G	LE PONTET US 4	G	ST JEAN GRES FONTV. 3	G	VILLELAURE SOC 1
H	E.AUBUNE 2	H	ST SAT AVIGNON US 2	H	AC AVIGNON 4	H	CHEVAL BLANC FC 2
I	VAISON O. 1	I	VILLENEUVE FC 4	I	AVIGNON CFC 4	I	MOLLEGES FC 2
J	PIOLENC AS 2	J	VENTOUX SUD FC 4	J	MOURIES ENT 2	J	SUD LUBERON 3
K	MORIERES ACS 3	K	SORGUES ESP. 4	K		K	
L		L	BEDARRIDES AS 1	L		L	

TABLEAU DES RENCONTRES DE BRASSAGES U10/U11

6-oct.	Chez B avec E et H	Chez C avec L et F	Chez I avec J et D	Chez K avec A et G
13-oct.	Chez E avec G et J	Chez F avec A et I	Chez H avec C et K	Chez L avec B et D

CATEGORIE U8-U9

Calendrier Prévisionnel U8-U9 Saison 2018/2019

Date	Forme de pratiques	Date	Forme de pratiques
22/9	Rentrée du Foot	19/1	
29/9		26/1	Plateau 6
6/10	Plateau 1 chez A	2/2	
13/10		9/2	
20/10		16/2	
27/10		23/2	
3/11		2/3	Plateau 7
10/11	Plateau 2 chez B	9/3	
17/11		16/3	Plateau 8
24/11	Plateau 3 chez C	23/3	
1/12		30/3	Plateau 9
8/12	Plateau 4 chez D	6/4	
15/12		13/4	
22/12		20/4	
29/12		27/4	Plateau 10
5/1		4/5	
12/1	Plateau 5 chez E	11/5	Journée Nationale des Débutants

POULES U8/U9

POULE 1

A	VALREAS US 1
B	VISAN JS 1
C	BOSQUETAINE US 1
D	VAISON O. 1
E	AUTRE PROVENCE U.S 1
F	VISAN JS 2
G	VAISON O. 2
H	VISAN JS 3
I	R.C PROVENCE 3
J	R.C PROVENCE 4

POULE 2

A	CADEROUSSE US 1
B	JONQUIERES SC 1
C	VEDENE AC 3
D	BEDARRIDES AS 1
E	E.AUBUNE 2
F	JONQUIERES SC 2
G	BEDARRIDES AS 2
H	VEDENE AC 4
I	JONQUIERES SC 3
J	E.AUBUNE 3

POULE 3

A	R.C PROVENCE 1
B	PIOLENC AS 1
C	BOLLENE RCB 1
D	COMTAT VENAISSIN JS 3
E	R.C PROVENCE 2
F	PIOLENC AS 2
G	BOLLENE RCB 2
H	PIOLENC AS 3
I	BOLLENE RCB 3
J	

POULE 4

A	MALAUCENE RG 1
B	CAROMB SC 1
C	SARRIANS COM 2
D	CARPENTRAS F.C. 2
E	ALTHEN SC 1
F	ENTRAIGUES FC 1
G	SARRIANS COM 3
H	CARPENTRAS F.C. 3
I	ENTRAIGUES FC 2
J	

POULE 5

A	TARASCON FC 1
B	GRAVESON ENT 1
C	ROGNONAS SC 1
D	LES ANGLÉS EMAF 1
E	BOULBON ES 1
F	TARASCON FC 2
G	BOULBON ES 2
H	TARASCON FC 3
I	
J	

POULE 6

A	MONTFAVET SC 1
B	ST SAT AVIGNON US 1
C	AVIGNON OUEST F.C 1
D	MONTFAVET SC 2
E	ST SAT AVIGNON US 2
F	AVIGNON OUEST F.C 2
G	AVIGNON OUEST F.C 3
H	LES ANGLÉS EMAF 2
I	
J	

POULE 7

A	PLAN D'ORGON 1
B	C. O . CABANNAIS 1
C	ST ANDIOL O. 1
D	CHEVAL BLANC FC 3
E	MOLLEGES FC 1
F	PLAN D'ORGON 2
G	C. O . CABANNAIS 2
H	CHEVAL BLANC FC 4
I	PLAN D'ORGON 3
J	

POULE 8

A	ST JEAN GRES FONTV. 1
B	AUREILLE FC 1
C	MAUSSANE ESVB 1
D	VAL DURANCE FA 1
E	MOURIES ENT. 1
F	ST JEAN GRES FONTV. 2
G	AUREILLE FC 2
H	MAUSSANE ESVB 2
I	VAL DURANCE FA 2
J	MOURIES ENT. 2

POULE 9

A	LES VIGNERES FC 1
B	LE THOR U.S 1
C	CAUMONT F.C 1
D	GADAGNE SC 2
E	CAUMONT F.C 2
F	LE THOR U.S 2
G	GADAGNE SC 3
H	
I	
J	

POULE 10

A	PAYS D'APT 1
B	GORDES ESP. 1
C	BONNIEUX LACOSTE ASJ 1
D	GOULT ROUSSILLON 1
E	PAYS D'APT 2
F	GOULT ROUSSILLON 2
G	PAYS D'APT 3
H	
I	
J	

POULE 11

A	ET.S.CUCURON 1
B	VILLELAURE SOC 1
C	FOOTBALL CADENET LUB 1
D	SUD LUBERON ENT. S. 1
E	OPPEDE MAUBEC 1
F	FOOTBALL CADENET LUB 2
G	SUD LUBERON ENT. S. 2
H	VILLELAURE SOC 2
I	
J	

POULE U9

POULE 12

A	GJ MONDRAGON MORNAS 1
B	LAPALUD US 1
C	COMTAT VENAISSIN JS 1
D	CAMARET AS 1
E	GJ MONDRAGON MORNAS 2
F	LAPALUD US 2
G	COMTAT VENAISSIN JS 2
H	CAMARET AS 2
I	
J	

POULE 13

A	COURTHEZON SC 1
B	ORANGE FC 1
C	ORANGE GRES US 1
D	DENTELLES FC 1
E	SARRIANS COM 1
F	E.AUBUNE 1
G	ORANGE FC 2
H	DENTELLES FC 2
I	ORANGE GRES US 2
J	

POULE 14

A	PERNES ESP 1
B	MONTEUX O. 1
C	VENTOUX SUD FC M/B 1
D	VEDENE AC 1
E	PERNES ESP 2
F	MONTEUX O. 2
G	VENTOUX SUD FC M/B 2
H	VEDENE AC 2
I	MONTEUX O. 3
J	VENTOUX SUD FC M/B 3

POULE 15

A	CARPENTRAS F.C. 1
B	PERNES ESP 3
C	ST DIDIER US 1
D	PERNES ESP 4
E	MORIERES ACS 1
F	MORIERES ACS 2
G	
H	
I	
J	

POULE 16

A	VILLENEUVE FC 1
B	AVENIR CLUB AVIGNON 1
C	LE PONTET US 1
D	SORGUES ESP 1
E	VILLENEUVE FC 2
F	AVENIR CLUB AVIGNON 2
G	LE PONTET US 2
H	SORGUES ESP 2
I	LE PONTET US 3
J	SORGUES ESP 3

POULE 17

A	AVIGNON CFC 1
B	AVIGNON US 1
C	AVIGNON CFC 2
D	AVENIR CLUB AVIGNON 3
E	AVIGNON US 2
F	AVENIR CLUB AVIGNON 4
G	AVIGNON CFC 3
H	LES ANGLES EMAF 3
I	
J	

POULE 18

A	BARBENTANE O. 1
B	MAILLANE SDE 1
C	NOVES O. 1
D	ST REMY AS 1
E	CHATEAURENARD FA 1
F	BARBENTANE O. 2
G	MAILLANE SDE 2
H	NOVES O. 2
I	ST REMY AS 2
J	EYRAGUES O. 1

POULE 19

A	CALAVON FC 1
B	ISLE BC 1
C	GADAGNE SC 1
D	VELLON SO 1
E	CAVAILLON ARC 1
F	CALAVON FC 2
G	ISLE BC 2
H	VELLON SO 2
I	CALAVON FC 3
J	CAVAILLON ARC 2

POULE 20

A	PERTUIS USR 1
B	TOUR AIGUES US 1
C	CHEVAL BLANC FC 1
D	TOUR AIGUES US 2
E	PERTUIS USR 3
F	TOUR AIGUES US 3
G	CHEVAL BLANC FC 2
H	
I	
J	

POULES U8

POULE 21

A	LAPALUD US 3
B	GJ MONDRAGON MORNAS 3

POULE 22

A	ORANGE GRES US 3
B	COURTHEZON SC 2

POULE 23

A	MALAUCENE RG 2
B	VENTOUX SUD FC M/B 4

Suite POULE 21		Suite POULE 22		Suite POULE 23	
C	CAMARET AS 3	C	DENTELLES FC 3	C	PERNES ESP 5
D	ORANGE FC 3	D	MONTEUX O. 4	D	ST DIDIER US 2
E	LAPALUD US 4	E	ORANGE GRES US 4	E	VENTOUX SUD FC M/B 5
F	GJ MONDRAGON MORNAS 4	F	COURTHEZON SC 3	F	PERNES ESP 6
G	CAMARET AS 4	G	DENTELLES FC 4	G	ST DIDIER US 3
H		H	MONTEUX O. 5	H	VENTOUX SUD FC M/B 6
I		I	MONTEUX O. 6	I	
J		J		J	

POULE 24		POULE 25		POULE 26	
A	AVENIR CLUB AVIGNON 5	A	AVIGNON US 3	A	BARBENTANE O. 3
B	VILLENEUVE FC 3	B	AVIGNON CFC 4	B	MAILLANE SDE 3
C	SORGUES ESP 4	C	AVENIR CLUB AVIGNON 7	C	NOVES O. 3
Suite POULE 21		Suite POULE 25		Suite POULE 26	
D	LE PONTET US 4	D	MORIERES ACS 3	D	ST REMY AS 3
E	AVENIR CLUB AVIGNON 6	E	AVIGNON CFC 5	E	CHATEAURENARD FA 2
F	VILLENEUVE FC 4	F	AVENIR CLUB AVIGNON 8	F	BARBENTANE O. 4
G	SORGUES ESP 5	G	AVIGNON US 4	G	MAILLANE SDE 4
H	LE PONTET US 5	H	AVIGNON CFC 6	H	NOVES O. 4
I	SORGUES ESP 6	I	MORIERES ACS 4	I	CHATEAURENARD FA 3
J		J		J	EYRAGUES O. 2

POULE 27		POULE 28	
A	VELLERON SO 3	A	TOUR AIGUES US 4
B	CALAVON FC 4	B	PERTUIS USR 2
C	ISLE BC 3	C	TOUR AIGUES US 5
D	CAUMONT F.C 3	D	PERTUIS USR 4
E	VELLERON SO 4	E	TOUR AIGUES US 6
F	ISLE BC 4	F	TOUR AIGUES US 7
G	CALAVON FC 5	G	
H	CALAVON FC 6	H	
I	CAVAILLON ARC 3	I	
J	CAVAILLON ARC 4	J	

COMMISSION TECHNIQUE

DISPOSITIF de FORMATION de l'ENCADREMENT des CLUBS, Saison 2018/2019

**Formule (4 jours) : Certificat Fédéral de Football 1 - 2 - 3 - 4 ou
Formule (2 jours) : Module U7 (1 jour) - U9 - U11 - U13 - U15 - U19 - Séniors - GB**

La Commission Technique du District GRAND VAUCLUSE de Football organise des stages de formation aux certificats fédéraux à destination de l'encadrement des clubs sous la forme de stages continus ou sous la forme modulaire.

Les dates de FORMATION ou les FORMULES sont susceptibles de nouvelles programmations ou de modifications en fonction des possibilités d'organisation, des besoins des clubs, du calendrier régional ou directives de la DTN.

Les dates des CERTIFICATIONS (inscription volontaire des candidats) seront proposées pour la validation des formations par la Ligue de la Méditerranée (9 dates dans la saison).

RENSEIGNEMENTS

Après du CTD, Ludovic GRAUGNARD (04 90 80 63 12 / 06 73 86 35 52)
District GRAND VAUCLUSE de FOOTBALL
Clos des bastides – Chemin Bel Air – C.S. 70121 - 84144 MONTFAVET Cedex
Tel : 04 90 80 63 00 – Fax : 04 90 80 63 03 – Mail : secretariat@grandvaucluse.fff.fr

INSCRIPTIONS aux formations

Via Site Internet du District

Cliquez sur l'onglet «Technique» ➡ «Formations de cadres» ➡ «Inscriptions»

	Module GB Découverte Ou CFF4 ...	C.F.F.1 ou <u>Module U9</u> ou <u>Module U11</u>	C.F.F.2 ou <u>Module U13</u> ou <u>Module U15</u>	C.F.F.3 ou <u>Module U17/U19</u> ou <u>Module SENIOR</u>
ORGANISATION	Différentes formules pourront être proposées : (4 jours en continu, 2 jours à suivre, 2 journées discontinues, ...). Le nombre de places en formation est limité.			
INSCRIPTIONS	NB : l'entrée en formation est libre. Exemple : je peux commencer par suivre le module U15, puis faire le module U9, puis le module SENIOR, ... ou suivre le CFF3 puis le CFF1.			

CERTIFICATION	<p>Date décalée dans le temps : Le candidat devra se présenter en justifiant de 5 séances faites en club dans l'une des catégories concernées par le diplôme visé (validation par tuteur de son choix ayant <i>au minimum le diplôme équivalent à celui visé par le candidat</i>).</p> <p>Il s'inscrit à la certification s'il le souhaite et quand il le souhaite (à condition d'être titulaire de l'attestation complète du certificat demandé).</p> <p><u>Ex :</u> Attestation U13 et attestation U15 (obtenues en ayant suivi soit 2 modules soit un stage CFF complet) pour présenter le CFF2...</p>
MODALITÉS d'ÉVALUATION	<p>Les candidats qui s'inscriront aux journées de certification recevront une convocation avec un thème pédagogique de séance à préparer. Ils devront présenter les <u>attestations de formation</u> obtenue à l'issue d'un stage complet ou des modules.</p> <p>Ils seront évalués au cours d'un <u>passage pédagogique</u> en situation puis d'un <u>entretien oral</u> portant sur le dossier présenté (les séances faites en club) et sur les connaissances.</p>

PLANNING FORMATIONS de CADRES 2018-2019

Dates	COUT FORMULE	Type de Formation	Lieux	Objectifs des formations	Conditions d'inscription (dès la mise en ligne des formations sur Internet)
22.23.25.26 Octobre 2018	160 euros ½ Pension	CFF1 2x2 jours	Piolenc	Module U7 Catégories : U6 et U7 Etre en capacité de : Prendre un groupe en main et d'animer une séance de découverte au sein d'une école de foot, dans un cadre pré-défini	<p>Module U7 Etre âgé de 18 ans Etre licencié FFF Inscription via site Internet du District</p> <p>Module U9 Etre âgé de 15 ans minimum Etre licencié FFF Inscription via site Internet du District</p> <p>Modules U11/U13/U15/ CFF1/CFF2/CFF3/ GB découverte Etre âgé de 16 ans minimum Etre licencié FFF Inscription via site Internet du District</p> <p>Cliquez Onglet FORMATION Puis Inscriptions</p> <p>Choisir ensuite la formule désirée :</p> <p>-Module 32h pour un CFF, -Module 16h pour une catégorie précise, -Module complémentaire pour U7, -Module GB découverte.</p> <p>Pensez à notifier le mail du candidat à la formation au moment de l'inscription</p>
1er Novembre 2018	25 euros ½ Pension	Module U7 1 jour			
26.27.29.30 Novembre 2018	160 euros ½ Pension	CFF2 2x2 jours	Secteur centre et nord	Module U9 Catégories : U8 et U9 Etre en capacité de : Prendre un groupe en main et d'animer une séance d'éveil au sein d'une école de foot, dans un cadre pré-défini	
19 Décembre 2018	25 euros ½ Pension	Module Animatrice	Carpentras	Module U11 Catégorie : U10 et U11 Etre en capacité de : Fixer des objectifs définis pour la catégorie U11 et d'organiser, animer une séance, de conduire une séance dans la catégorie d'âge concernée.	
7.8.10.11 Janvier 2019	160 euros ½ Pension	CFF1 4 jours	District Grand Vaucluse	CFF1 Catégories : U9 à U11 Etre en capacité de : Fixer des objectifs définis pour les catégories du foot d'animation, d'organiser, animer une séance, de conduire une séance dans les catégories d'âge concernées.	
28.29.31 Janvier et 01.Février 2019	160 euros ½ Pension	CFF3 2 x 2 jours	Secteur centre et nord	Module U13 Catégorie : U13 (11/12 ans) Etre en capacité de : Fixer des objectifs définis pour la catégorie U13 et d'organiser, animer une séance, de conduire une séance dans la catégorie d'âge concernée.	
9 Février 2018	25 euros ½ Pension	Module U7		Module U15 Catégorie : U 15 (13/14 ans) Etre en capacité de : Fixer des objectifs définis pour la catégorie U15 et d'organiser, animer une séance, de conduire une séance dans la catégorie d'âge concernée.	
4 et 5 Mars 2019	80 euros ½ Pension	Module U13 2 jours	Secteur sud	CFF2 Catégories : U13 à U15 (11 ans à 14 ans) Etre en capacité de : Définir une méthode d'entraînement au sein d'un club dans le cadre de la préformation D'entraîner des groupes de jeunes D'assumer le rôle de responsable de la catégorie	
7 et 8 Mars 2019	80 euros ½ Pension	Module U15 2 jours	Secteur sud	CFF3 Catégories : U17.U19 à Séniors Etre en capacité de : Définir une méthode d'entraînement au sein d'un club dans le cadre du foot de formation et séniors D'entraîner des groupes d'adultes D'assumer le rôle de responsable de la catégorie	
25 et 26 Mars 2019	80 euros ½ Pension	Module U9 2 jours	Secteur sud		
28 et 29 Mars 2019	80 euros ½ Pension	Module U11 2 jours	Secteur sud		
1.2.4.5 Avril 2019	160 euros ½ Pension	CFF3 2 X 2 jours	Secteur sud		
6.7.9.10 Mai 2019	160 euros ½ Pension	CFF2 2 x 2 jours	Secteur centre		

Certifications prévues dans le Grand Vaucluse : 16 Novembre 2018 - 01 Mars 2019 - 17 Mai 2019

INFO PRATIQUE

LICENCE(S) « EDUCATEURS »

Vous avez la possibilité de demander une licence « spécifique » pour vos éducateurs en début de saison.
Vous pourrez cocher la case sur le bordereau de demande pour la licence correspondant à :

- **ANIMATEUR FEDERAL** (attestations de modules),
- **EDUCATEUR FEDERAL ou TECHNIQUE REGIONAL ou TECHNIQUE NATIONAL** (diplômes reconnus).

ANIMATEUR FÉDÉRAL*	EDUCATEUR FÉDÉRAL	TECHNIQUE RÉGIONAL	TECHNIQUE NATIONAL
- module U9 et/ou U11	- initiateur 1	- BEES 1	Diplôme d'Entraîneur de Football (DEF)
- module U13 et/ou U15	- initiateur 2	- Brevet de Moniteur de	- Diplôme
- module U17.19 et/ou			

Séniors - module Gardien de but - module Beach Soccer - module U6/U7 - module handicap - module Futsal	- animateur sénior - C.F.F 1, C.F.F 2 ou C.F.F 3 Certifié	Football (BMF) - Brevet d'Entraîneur Football (BEF)	d'Entraîneur Supérieur (DES)
---	---	--	------------------------------

« LES ESPOIRS DU FOOTBALL »

Une des étapes de la formation de la joueuse ou du joueur

La Commission Technique vous informe des actions fédérales mises en place concernant l'[Evaluation](#), l'[Observation](#), la [Détection](#), le [Perfectionnement](#) et la [Sélection](#) pour les joueuses et joueurs concernés par les catégories d'âge suivantes.

Catégories concernées :

Garçons : U13 /U14 /U15/ U16,

Filles : U13 /U14 /U15.

Objectifs de l'opération :

DÉTECTER / ORIENTER / ACCOMPAGNER / FORMER / SÉLECTIONNER

- Permettre la promotion des jeunes joueurs(ses), de tous(tes) les jeunes joueurs(ses),
- Confronter les meilleurs(es) entre eux(elles) (*émulation, évaluation, ...*),
- Renforcer le niveau technique,
- Enrichir les connaissances en terme de principes de jeu,
- Renforcer les qualités psychologiques (*comportement, compétitivité, ...*),
- Favoriser la préparation de l'élite départementale (*vers l'élite régionale, puis nationale*),
- Favoriser l'orientation des meilleurs(es) vers les structures d'accès au haut niveau, (*Pôles Espoirs, Pôle France, Sections «Elite», Centre Formation, clubs de haut niveau*).

TOUS LES CLUBS SONT TENUS DE PARTICIPER AUX OPÉRATIONS DE DÉTECTIONS

Lien

- Planning des DÉTECTIONS Garçons
- Planning des DÉTECTIONS Filles

- Fiche proposition clubs DÉTECTIONS garçons U13,
- Fiche proposition clubs DÉTECTIONS garçons U14,
- Fiche proposition clubs DÉTECTIONS garçons U15,
- Fiche proposition clubs DÉTECTIONS garçons U16,
- Fiche proposition clubs DÉTECTIONS filles U15,
- Fiche proposition clubs DÉTECTIONS filles U14,
- Fiche proposition clubs DÉTECTIONS filles U13.

- Grilles des procédures d'organisation par catégories (ajustement possible en fonction des catégories d'âge, du nombre de joueurs, des conditions d'organisation), elles concernent les garçons et s'appliquent aussi au niveau des filles (même si le calendrier est différent) dans les objectifs et les modalités de travail.

OPERATION « LES ESPOIRS DU FOOTBALL » GARCONS (U13-U14) OPERATION DE DÉTECTIONS GARCONS (U15-U16)

[Détection / Accompagnement / Perfectionnement / Évaluation / Sélection 2018/2019](#)

Programme d'évaluation et de détection des jeunes joueurs des catégories U13 à U16 dans le cadre du P.P.F. (Plan de Formation Fédéral).

Action menée en 3 temps :

- Évaluation dans les clubs (fiche à retourner au District),
- Regroupement au niveau départemental (sur convocation),
- Regroupement au niveau régional (sur convocation).

	1^{ère} Phase	2^{ème} Phase	3^{ème} Phase
	<u>Détection dans les clubs</u>	<u>Détection / Observation District</u> (Convocation District)	<u>Détection / Observation Ligue</u> (Convocation Ligue)
U13 12 ans & Pôle Espoirs	<i>Propositions clubs + observations matchs</i> <i>Retour fiche au District avant le 18 Octobre 2018</i>	<u>Dates rassemblements et détections :</u> 14 novembre 2018 28 novembre 2018 12 décembre 2018 09 janvier 2019 16 janvier 2019	<u>1^{er} Rassemblement Stages Interdépartementaux :</u> Stage 1 18/19 Février 2019 Stage 2 20/21 Février 2019

		23 janvier 2019 Retour liste Pôle Espoir : 28 janvier 2019 <u>Dates CPS :</u> 27 février - 03 avril 2019 15 mai - 12 juin 2019	Stage 22/23 Février 2019 <u>2^{ème} rassemblement</u> <u>Journée Régionale :</u> Merc. 03 Avril 2019 <u>Stage</u> <u>Probatoire Pôle</u> Du 8 au 10 Mai 2018
--	--	---	---

	1 ^{ère} Phase	2 ^{ème} Phase	3 ^{ème} Phase
U14 13 ans	<u>Détection dans les clubs</u> Propositions clubs + observations matchs <i>Retour fiche au District avant le : 23 Novembre 2019</i>	<u>Détection / Observation District</u> (Convocation District) <u>Dates rassemblements et détections :</u> 22 et 23 Octobre 2018 (gpe n-1) 19 Décembre 2018 (gpe n-1) <u>Dates CPS :</u> 30 janvier 2019 20 mars 2019 24 avril 2019 29 mai 2019	<u>Détection / Observation Ligue</u> (Convocation Ligue) <u>CPS :</u> Mercredi 23, 24 et 25 Octobre 2018 Mercredi 09 et 16 Janvier 2019 <u>Rassemblement Régional :</u> Mercredi 06 Mars 2019 <u>Stage Ligue :</u> Du 16 au 18 Avril 2019 <u>Match Amical :</u> Mercredi 15 Mai 2019 <u>Stage Inter Liges :</u> du 18 au 20 Juin 2019

	1 ^{ère} Phase	2 ^{ème} Phase	3 ^{ème} Phase
U15 14 ans	<u>Détection dans les clubs</u> Propositions clubs + observations matchs <i>Retour fiche au District avant le 14 Sept 2018</i>	<u>Détection / Observation District</u> (Convocation District) <u>Dates rassemblements et détections :</u> 3 octobre 2018 (gpe n-1) 10 octobre 2018 17 octobre 2018 <u>Stage départemental :</u> 29-30-31 octobre 2018 <u>Match de préparation :</u> 7 novembre 2018 21 novembre 2018 <u>Rencontres Inter Districts :</u> (Convocation District) 5 décembre 2018	<u>Détection / Observation Ligue</u> (Convocation Ligue) <u>Rassemblement Rég.1 :</u> 05 Janvier 2019 <u>Rassemblement Rég.2:</u> 02 Février 2019 <u>Stage Régional :</u> Avenir : 12 au 14 Février 2019 Elite : 19 au 21 Février 2019 <u>Matchs amicaux Elite / Avenir :</u> Mercredi 13 Mars 2019 Mercredi 27 Mars 2019 <u>Stage Inter Liges :</u> Elite : 09 au 12 Avril 2019 Avenir : 16 au 19 Avril 2019
U16 15 ans	<u>Détection dans les clubs</u> Propositions clubs + observations matchs <i>Retour fiche au District avant le : 10 Sept. 2018</i>	<u>Détection / Observation District</u> (Convocation District) <u>Dates détections ou observations matchs</u> 26 septembre 2018 + observations matchs Août / Septembre	<u>Détection / Observation Ligue</u> (Convocation Ligue) <u>Journée régionale :</u> Mercredi 29 Août 2018 Mercredi 26 Sept. 2018 <u>Stage Ligue :</u> 29 au 31 Octobre 2018

			<u>Matches amicaux :</u> Mercredi 12 Déc. 2018 Mercredi 30 Janvier 2019 <u>Stage Inter Liques :</u> Du 19 au 21 Février 2019
--	--	--	--

OPERATION « ESPOIRS DU FOOTBALL »
 Evaluation et observation sur la catégorie U15 nés en 2004

Nous vous communiquons la liste du second rassemblement de joueurs convoqués dans la catégorie U15 pour un rassemblement au niveau départemental :

MERCREDI 10 OCTOBRE 2018 de 14h00 à 17h00,
Site de GADAGNE.

Les joueurs doivent être munis de leur équipement sportif et d'une gourde individuelle

RDV à 14h00 au stade de la GALERE à GADAGNE Joueurs nés en 2004		
<u>AC VEDENE</u> AGUILAR Samuel NIOURI Marouane MORETTI Hadrien KARKRI Sofiane MARRE Esteban EL MARDI hazedine FOUCRIER Lorenzo GALLEY Luca JEAN Gauthier <u>O.MONTEUX</u> SERRIES Colin SERRIES Tom ZEGHBI Ilian ITIER Tino EL YAKOUBI Ebrahim CONTARDO Enzo -GB	<u>US LE PONTET</u> BEKHTI Mathys PEYRON Alex BACH Giani KACIMI Samy JHILAL Ayoub ASSOUL Rayan CHBOUK Hassan - GB MOUSTAHID Wassim JARDI Yasser LUONGO Samuel OZTURK Erden RAZAFIMAHASAHY Jordan <u>AS ST REMY</u> BEAUME Nathan BENMALEM Yanis	<u>AC AVIGNON</u> SINARD Quentin PASCAL Noah ACHOUR Wassim GARCIA Riad DEVERGNE Tom LABRIKI Anass- GB GUERLESQUIN Lucas DAHAK Amine EL HASSANI Samir BRICHET Alban ADJEDJE Jean de dieu DJOUAHIR Enzo <u>FC TARASCON</u> DOHAJ Ilias <u>ARC CAVAILLON</u> SEBBAN PIVIN Nathan – GB OUKESSOU Ayoub

CALENDRIER PREVISIONNEL

	1ère phase	2ème phase	3ème phase
	<u>Détection dans les clubs</u> <i>Retour fiche au District avant le 14 Sept. 2018</i> <i>Propositions clubs et listing connus saison précédente</i>	<u>Détection / Observation District</u> (convocation District) 03 Octobre 2018 (Gpe U14 n -1) 10 Octobre 2017 17 Octobre 2017 <u>Stage Départemental</u> 29-30-31 oct 2018 <u>Match amical (à confirmer)</u> 7 Novembre 2018 21 Novembre 2018	<u>Observation Ligue</u> <u>Match Interdistricts</u> 05 décembre 2018 vs Provence <u>Journées Ligue</u> 05 Janvier 2019 02 Février 2019 <u>Stage élite/avenir</u> 12 au 14 février 2019 19 au 21 février 2019 <u>Matches amicaux : élite/avenir</u> 13 et 27 Mars 2019 <u>Rassemblement Inter Ligue U15</u> 16 au 19 Avril 2019
U15 14 ans (2004) Rassemblement Interdistricts			

Ce document fait office de **convocation officielle**, et d'information pour les clubs **qui doivent en avertir leurs joueurs.**
Cette convocation prime sur toute autre action (match amical, détection club pro ...)

En cas d'empêchement d'un de vos joueurs ou pour toute absence, nous vous demandons de **suivre la procédure** suivante :

1/ Prévenir le responsable de l'action (CTD) 04 90 80 63 12 / 06 73 86 35 52,

2/ Faire suivre un justificatif précisant les raisons d'absence en joignant les pièces en votre possession (certificat médical).

En cas de non respect de la procédure, la commission technique pourra informer le Comité Directeur l'autorisant à appliquer les règlements sportifs.

OPERATION « LES ESPOIRS DU FOOTBALL » FILLES (U13 A U15)

Détection / Perfectionnement / Évaluation / Sélection

Programme d'évaluation et de détection des jeunes joueuses des catégories U13 à U15 dans le cadre du PPF (Plan de Performance Fédéral).

Action menée en 3 temps :

- Evaluation dans les clubs (fiche à retourner au District),
- Regroupement au niveau départemental (sur convocation),
- Regroupement au niveau régional (sur convocation).

	1ère phase	2ème phase	3ème phase
U13 Filles (2006)	<u>Evaluation</u> <u>dans les clubs</u> <i>Propositions clubs</i> <i>Retour fiche au District</i> <i>avant le :</i> <i>22 Octobre 2018</i>	<u>Détection /</u> <u>Observation District</u> (Convocation District) <u>Dates rassemblements</u> <u>et détections :</u> 7 Novembre 2018 16 Janvier 2019 27 Mars 2019 15 Mai 2019	
U14 Filles (2005)	<u>Evaluation</u> <u>dans les clubs</u> <i>Propositions clubs</i> <i>Retour fiche au District</i> <i>avant le :</i> <i>24 Septembre 2018</i>	<u>Détection /</u> <u>Observation District</u> (Convocation District) <u>Dates rassemblements</u> <u>et détections :</u> 10 Octobre 2018 12 Décembre 2018 3 Avril 2019 <u>Stage départemental</u> 19 et 20 Février 2019	<u>Détection /</u> <u>Observation Ligue</u> (Convocation Ligue) <u>Stage Ligue :</u> 10 au 12 Avril 2019 <u>Stage Inter Ligues :</u> 18 au 20 Juin 2019
U15 Filles (2004)	<u>Evaluation</u> <u>dans les clubs</u> <i>Propositions clubs</i> <i>Retour fiche au District</i> <i>avant le :</i> <i>10 Septembre 2018</i>	<u>Détection /</u> <u>Observation District</u> (Convocation District) <u>Dates rassemblements</u> <u>et détections :</u> 26 Septembre 2018 17 Octobre 2018 21 Novembre 2018 <u>Stage départemental</u> 29 au 31 Octobre 2018 <u>Match Inter districts</u> 5 Décembre 2018	<u>Détection /</u> <u>Observation Ligue</u> (Convocation Ligue) <u>Stage Ligue :</u> 3 au 5 Janvier 2019 12 au 14 Fév. 2019 <u>Matchs amicaux :</u> 6 Mars 2019 20 Mars 2019 <u>Stage Inter Ligues :</u> 16 au 19 Avril 2019

OPERATION « ESPOIRS DU FOOTBALL » U14 FILLES (Nées en 2005)

Evaluation et Détection

Nous vous communiquons la liste des joueuses convoquées pour un rassemblement le :

Mercredi 10 Octobre 2018 de 14h30 à 17h00,
Domaine de la Souvine (Derrière Auchan Mistral 7),
Chemin de Bel Air - 84140 MONTFAVET

RDV à 14h15 muni de ses équipements (protèges tibia obligatoire), de sa gourde individuelle et de ses affaires de douche.

Cette liste fait suite aux propositions des clubs, observations de matchs et aux listings de joueuses connues de la saison précédente.

<p><u>SC COURTHEZON</u> CARTA Manon CARTA Alicia CELESTE MIMOUN Léa CELESTE MIMOUN Maeva RAMIRO Inès</p> <p><u>FCF MONTEUX</u> BERNARD Camille BRES Valentine KHAMMA BOUAYADI Camélia MARSEILLES Franny MICHEL MARTIN Victoria ZOUFIR Athenais</p>	<p><u>FC VENTOUX SUD</u> DAMIAN Laura MONAMY Lena</p> <p><u>US LE PONTET</u> OUESLATI Anna</p> <p><u>AC AVIGNON</u> EL HAJJI Ingy ERRAJI Rayhana IBRAHIMI IDRISY Meissa MANAI Shana</p> <p><u>AS ST REMY</u> STEPHAN Kalhissa</p>
--	---

<p><u>USR PERTUIS</u> BLANCHER Manon GALLIAN Andréa SERRE Giulia</p> <p><u>CADENET LUBERON FOOTBALL</u> MENAGER Oceane</p> <p><u>ENT. ST JEAN DU GRES</u> JOHRI Manale LAGOUTTE Leina</p> <p><u>FC TARASCON</u> BEN KHALIFA Mariem</p>	<p><u>O. ST ANDIOL</u> AELVOET Marine SOLIVERES Léa</p> <p><u>FA CHATEAURENARD</u> DEPOUILLY Paloma ZHAR Sirine ARABAT Inès ALCOCER Lissia</p> <p><u>US TOUR AIGUES</u> KRISCHER Maëlle ALLALI Kaïssa</p>
---	--

Ce document fait office de **convocation officielle**, et d'information pour les clubs **qui doivent en avertir leurs joueuses. Cette convocation prime sur toute autre action (match amical, entraînement...).**

En cas d'empêchement d'une de vos joueuses ou pour toute absence, nous vous demandons de **suivre la procédure** suivante :

1/ Prévenir la responsable de l'action CHAMBON Claire (CTD DAP) au 06 73 86 35 51,

2/ Faire suivre un justificatif précisant les raisons d'absence en joignant les pièces en votre possession (certificat médical).

En cas de non-respect de la procédure, la commission technique pourra informer le Comité Directeur l'autorisant à appliquer les règlements sportifs.

OPERATION « ESPOIRS DU FOOTBALL » U15 FILLES (Nées en 2004) Evaluation et Détection

Nous vous communiquons la liste des joueuses convoquées pour un rassemblement le :

**Mercredi 17 Octobre 2018 de 14h30 à 17h00
Au Domaine de la Souvine (Derrière Auchan Mistral 7),
Chemin de Bel Air - 84140 MONTFAVET.**

RDV à 14h15 muni de ses équipements (protèges tibia obligatoire), de sa gourde individuelle et de ses affaires de douche.

<p>Cette liste fait suite aux propositions des clubs, observations de matchs et aux listings de joueuses connues de la saison précédente.</p>	
<p><u>US CADEROUSSE</u> ARNOUX Margot BOREL Elisa TERESZKO Dorine</p> <p><u>FCF MONTEUX</u> HADJADJI Sheryne HENRIQUEL Hylona LAVORINI CASTRO Lyllie ORIAL Charlotte RAHHAT Sarah SILVANO Juliette</p> <p><u>USR PERTUIS</u> BARLES Manon MENOIS Iliana VERNHESES Léa</p> <p><u>JS COMTAT VENAISSIN</u> GIRARD Laura MANIFACIER Manon</p> <p><u>FC MOLLEGES</u> PINGUET Alyssa</p> <p><u>O. ST ANDIOL</u> DECORTE Loane</p> <p><u>ETOILE AUBUNE</u> LATOURE Anaëlle</p>	<p><u>VENTOUX SUD FC</u> BOUISSON Camille</p> <p><u>ESP. SORGUES</u> BELLAY Anaïs</p> <p><u>AC AVIGNON</u> CHOKRI Marwa ETTAHRI Célia LAADISSI Hanae PLAUCHUT Morgane JUSTON Océane JUSTON Marine CUISSARD Julie</p> <p><u>FC TARASCON</u> CRUCIANI Léa RAFAI Darine BENAMAR Saida</p> <p><u>SC COURTHEZON</u> BERTHELET Alicia GIRIN Bertille FARENG Fany</p> <p><u>VAISON FF</u> GUIDICELLI SENDRA Carla</p> <p><u>US TOUR AIGUES</u> PERRIN Paola</p>

Ce document fait office de **convocation officielle**, et d'information pour les clubs **qui doivent en avertir leurs joueuses. Cette convocation prime sur toute autre action (match amical, entraînement...).**

En cas d'empêchement d'une de vos joueuses ou pour toute absence, nous vous demandons de **suivre la procédure** suivante :

1/ Prévenir la responsable de l'action CHAMBON Claire (CTD DAP) au 06 73 86 35 51,

2/ Faire suivre un justificatif précisant les raisons d'absence en joignant les pièces en votre possession (certificat médical).

En cas de non-respect de la procédure, la commission technique pourra informer le Comité Directeur l'autorisant à appliquer les règlements sportifs.

COMMISSION DES TERRAINS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Jeudi 27 Septembre 2018

Présents : MM. RIPPERT (Président), LOPEZ, BERTHELOT, CAZEAUX, CORBIERE.

Excusé(s) : MM. STORCK, LECHELLIER.

ORDRE DU JOUR

Lecture et traitement des courriers.

CORRESPONDANCE(S)

LIGUE MEDITERRANEE : La réunion plénière de la CRTIS de la Ligue Méditerranée aura lieu le Samedi 13 Octobre de 9h00 à 12h00 au District Grand Vaucluse.

BEAUMES DE VENISE : La mairie souhaite renouveler la garantie décennale du stade municipal.

TARASCON : Le match de coupe Roumagoux du Dimanche 30 Septembre aura lieu au stade Cassin au lieu de St Georges.

SORGUES : La mairie nous informe que les stades de la Poudrerie et SEPR n'accueillent plus de compétition.

CAROMB : La mairie nous informe que le stade Sauvan 2 est réservé au rugby.

COURRIER(S) ENVOYE(S)

LIGUE MEDITERRANEE : Suppression sur Foot2000 des stades de la Poudrerie et SEPR de SORGUES ainsi que du stade Sauvan 2 de CAROMB.

A L'ECOUTE DES CLUBS ET DES AMICALES

INFORMATION IMPORTANTE

Merci d'informer le District lorsque vos annonces sont pourvues

Le club de MAILLANE SDE recherche des JOUEURS U12/U13

Le club de MAILLANE SDE recherche des joueurs pour sa catégorie U12/U13 (2006/2007)

Pour tous renseignements, contacter **RICARD Thierry** au **06-29-35-11-38.**

Le 05/10/2018